

Dossier de l'OHI n° S1/1900/A

LETTRE CIRCULAIRE 63/2019
13 décembre 2019

ANNONCE DU PASSAGE AU NOUVEAU SITE WEB DE L'OHI

Référence : LC de l'OHI 24/2019 du 16 mai – *Nouveaux éléments d'identité visuelle de l'OHI*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le Secrétariat a le plaisir d'annoncer qu'un site Web actualisé de l'OHI sera lancé le 20 décembre 2019. Le nouveau site Web conservera la même adresse : www.iho.int et sera doté d'un nouveau design, d'une structure révisée et d'un agencement de couleurs conformes à la nouvelle identité visuelle de l'OHI, comme annoncé dans la Lettre circulaire 24 /2019. Il se veut visuellement plus attrayant et plus navigable pour aider les visiteurs à identifier le contenu pertinent concernant l'OHI et ses activités.
2. Jusqu'à présent, le site Web de l'OHI servait également de dépôt pour presque tous les documents de travail sur l'hydrographie produits à l'ère numérique. Cette situation était difficile à gérer et, en même temps, le site Web ne comportait pas de fonction de recherche de documents. Dans le site Web actualisé de l'OHI, la fonction de dépôt est désormais séparée de la fonctionnalité de base du site Web, qui est de présenter l'OHI. Le nouveau site Web est relié à une archive Web qui héberge tous les documents produits depuis 2009 et offre des fonctionnalités de recherche avancées. Les États membres de l'OHI peuvent accéder aux archives des documents en utilisant un nom d'utilisateur et un mot de passe qui leur seront fournis séparément. Les tiers intéressés pourront également y avoir accès sur demande. Le téléchargement de documents n'est pas limité. Dans le cadre du processus d'amélioration de la fonction de recherche, les documents et publications de plus de 10 ans n'ont pas été inclus dans les archives, mais sont disponibles sur demande.
3. La nouvelle structure du menu a été conçue pour mieux refléter le programme de travail de l'OHI, toutes les activités du programme 2 figurant dans le menu du niveau supérieur "Services et normes", et toutes les activités du programme 3 dans le menu "Coordination inter-régionale". La structure de toutes les pages des comités, sous-comités, commissions, groupes de travail et équipes de projet reste la même. Les documents de travail de l'année en cours et de l'année précédente seront disponibles sur le site Web, tandis que les documents antérieurs remontant à 2009 seront accessibles depuis les archives.
4. Les services de catalogues de cartes en ligne SIG du Secrétariat ont également été améliorés et étendus. Ils incluent notamment de services cartographiques montrant la couverture en cartes ENC et en cartes INT, les États membres de l'OHI, les initiatives mondiales en matière de renforcement des capacités et la localisation des portails nationaux de MSDI. De nouvelles cartes Web intégrées ont été incluses dans chacune des pages des Commissions hydrographiques régionales et de la Commission hydrographique sur l'Antarctique (CHA).

5. Afin de tenir les États membres informés des derniers événements, des "Nouvelles" seront régulièrement publiées sur le site web. Des liens vers des sites de médias sociaux ont également été inclus afin de faciliter la communication entre les visiteurs du site et le Secrétariat. Les États membres qui souhaitent se tenir au courant des actions de l'OHI peuvent également suivre le Secrétariat de l'OHI directement sur [Twitter](#), [Facebook](#) ou [LinkedIn](#).

6. La mise à jour du site Web a nécessité un examen complet de tout le contenu et, dans de nombreux cas, la reformulation ou la mise à jour du texte. Le Secrétariat fait tout son possible pour traduire ces changements afin de les inclure dans le site français, mais cette tâche est toujours en cours.

7. Dans le cas où certaines informations ne peuvent être trouvées sur le nouveau site Web, les visiteurs peuvent toujours accéder à l'ancien contenu sur l'ancien site à l'adresse suivante <http://legacy.iho.int>. Le contenu de l'ancien site ne sera toutefois plus mis à jour et les visiteurs sont invités à consulter le nouveau site Web pour obtenir des informations à jour.

8. Les États membres sont invités à donner leur avis sur le nouveau site Web et à formuler des observations en vue de son amélioration.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération



Dr Mathias JONAS
Secrétaire général